Charte du SEL des Gayettes

- Le Système d’Echange Local qui se réfère à la présente charte dite « Esprit du SEL » c’est :

-échanger autrement et librement

-privilégier le lien entre les personnes

-valoriser les savoirs, les savoir-faire et la responsabilité de chacun par l’entraide.

- Le SEL des Gayettes exprime sa volonté de :

Faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe.

Expérimenter et développer des pratiques d’échanges estimés en unités locales « les gayettes », sans argent, de manière loyale et équitable au sein d’un territoire de proximité autour de Méricourt.

Fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs.

Favoriser l’épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun.

- Chaque sel est autonome et s’engage à respecter les autres SEL et la richesse de leurs différences.

- Les SEL adhérents à la présente Charte affirment leur volonté de développer des pratiques d’échanges réciproques :

-selon leurs propres moyens

-dans le cadre des lois et réglementations en vigueur

-en excluant tout profit et spéculation financière

-de manière loyale, simple et conviviale dans le but d’enrichir au plan social, chacun des membres du groupe